

# Aide régionale à la mobilité internationale études

2019-2020

## Dossier de candidature à une bourse d'études à l'étranger

<p><u>Cadre réservé à l'établissement d'envoi :</u></p> <p><u>Date de réception du dossier :</u> .....</p> <p><u>DOSSIER N° :</u> .....</p>	<p><u>Tampon de l'établissement d'envoi</u></p>
---	---

Etablissement régional d'envoi : .....

Nom du candidat M.  Mme  .....

Prénom : ..... Date de naissance : ..... / ..... / .....

Nationalité : ..... ☎ : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

📞 ..... / ..... / ..... / ..... / ..... @ .....

Adresse (domicile permanent) .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

### VOTRE PERIODE D'ETUDES

Etablissement d'accueil : .....

Ville : ..... Pays : .....

Effectuez-vous 1 ou 2 semestres d'études à l'étranger ? 1 semestre  2 semestres

Date de séjour : du : ..... / ..... / ..... au : ..... / ..... / .....

Demandez-vous une allocation Erasmus :  OUI  NON

Demandez-vous une autre aide à la mobilité internationale :  OUI  NON

si oui, laquelle : .....



*N'oubliez pas de signer la dernière page (Page 4) de votre dossier*

## VOTRE FORMATION

Baccalauréat obtenu dans l'académie de : .....

### En 2018-2019 :

Etablissement fréquenté (Lycée / Université / Ecole) : .....

Ville / Pays : .....

### En 2019-2020

Diplôme préparé (DUT, Licence, Master ...) : .....

Filière : .....

## CRITERES D'ELIGIBILITE :

**Pour prétendre à une bourse, l'étudiant doit :**

- Etre inscrit en formation initiale dans un **établissement d'enseignement supérieur public ou privé situé en Provence-Alpes-Côte d'Azur** ayant conventionné avec la Région (les étudiants inscrits en thèse ou préparant un BTS sont exclus) ;
- Préparer un diplôme d'Etat, visé par l'Etat, un DUETI ou un diplôme inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) ;
- Etre âgé de **moins de 30 ans** au 31/12/2019 ;
- Effectuer un à deux semestres d'études à l'étranger intégré dans son cursus de formation ;
- Ne pas avoir la nationalité du pays dans lequel le séjour est réalisé ;
- Réaliser sa période d'études sur un territoire éligible : Pays du monde entier hormis l'Union européenne, la France (territoires métropolitain et d'Outre-Mer) et les Principautés de Monaco et d'Andorre ;
- Effectuer sa mobilité dans le cadre d'un cursus de formation sur l'année universitaire 2019-2020.
- Répondre à une exigence de critère social : justifier d'un quotient familial (=revenu brut global divisé par le nombre de parts fiscales) n'excédant pas 24 000 € (avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017) ;



### Sont inéligibles :

- Les étudiants bénéficiaires d'une allocation Erasmus ;
- Les étudiants pouvant prétendre à une autre aide à la mobilité internationale ;
- Les campus d'établissements régionaux situés à l'étranger.
- Les étudiants bénéficiant d'une bourse PRAME au titre de l'année universitaire 2019-2020

## MONTANT DE L'AIDE ET MODALITES D'ATTRIBUTION

### MONTANT DE L'AIDE

- Le montant de la bourse s'élève à :
- 1000 € pour la réalisation d'un semestre d'études à l'étranger ;
- 1500 € pour la réalisation de deux semestres d'études à l'étranger ;

### MODALITES D'ATTRIBUTION

- Le dossier de candidature est à déposer auprès de votre établissement. Aucune candidature directe auprès de la Région ne sera acceptée ;
- L'attribution de l'Aide régionale à la mobilité internationale études est soumise aux conditions d'éligibilité fixées par la Région. Elle n'est donc pas automatique ;
- La présentation des candidatures se fait lors d'un comité réunissant des représentants des services régionaux et de votre établissement ;
- Les dossiers sélectionnés sont présentés pour validation à la Commission permanente du Conseil régional. Aucun versement de bourse ne sera effectué avant cette validation ;
- L'aide régionale ne peut être allouée à un même étudiant qu'une seule fois par année universitaire.

### MODALITES DE PAIEMENT

Le versement de la bourse s'effectue après la notification d'attribution de la bourse à l'étudiant **par la Région selon la procédure suivante et en fonction du nombre de semestres d'études effectivement réalisés :**

- Un premier versement correspondant à 80 % du montant de la bourse  
Ce versement est effectué à la réception par le service instructeur de la Région du formulaire A « Attestation d'arrivée dans l'établissement d'accueil ».
- Le solde est versé à la réception du formulaire B « Attestation de fin de période d'études » ou, éventuellement, d'une attestation de l'établissement d'envoi certifiant la réalisation des semestres considérés dans l'établissement d'accueil.

 **Le défaut de production de justificatifs de réalisation des semestres dans le délai de 2 mois après la fin de ceux-ci, entraîne le recouvrement du 1<sup>er</sup> versement effectué par la Région.**

*La Région assurera le recouvrement des sommes indûment versées, notamment au cas où l'étudiant bénéficiaire renoncerait à sa mobilité. Il en sera de même si celui-ci venait à ne pas respecter la durée minimum d'un semestre fixé par la Région pour l'accès au bénéfice de la bourse ou s'il ne produisait pas de justificatif de réalisation de sa période d'études à l'étranger.*

*De plus, si l'étudiant bénéficiaire d'une bourse pour la réalisation de deux semestres d'études à l'étranger (1 500 €) n'en effectue qu'un seul, le montant de l'aide accordée sera réévalué à hauteur du montant correspondant à une bourse pour un semestre d'études à l'étranger soit 1 000 €. La Région procédera alors au recouvrement des sommes indûment versées.*

### Documents à remettre obligatoirement pour l'étude de votre candidature :

- Le dossier de candidature dûment complété et signé, revêtu du tampon de l'établissement ...
- Une copie de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport valide durant toute la période de mobilité prévue .....
- Un relevé d'identité bancaire ou postal à vos nom et prénom.....
- Une attestation précisant si cette période à l'étranger sera validée pour un ou deux semestres d'études, signée et tamponnée par l'établissement d'envoi .....
- Un justificatif d'inscription dans l'établissement d'accueil pour la période considérée .....
- La copie de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 auquel vous êtes rattaché. .... 
  - si vous êtes rattaché à l'avis d'imposition d'un tiers, vous devez fournir une attestation d'hébergement de celui-ci ;
  - les étudiants dont le foyer fiscal est situé à l'étranger doivent produire un document administratif mentionnant les ressources financières et la composition du foyer fiscal. Celui-ci doit être certifié conforme (ambassade, consulat.).
- Une copie du livret de famille .....

### Documents complémentaires :

- L'attestation d'autorisation d'utilisation de vos données personnelles .....
- L'attestation d'autorisation de transmission à un tiers (parents, amis...) des informations concernant votre dossier .....

*L'absence de ces attestations dans votre dossier n'influe pas sur l'étude de votre candidature. Dans ce cas, il sera considéré une réponse négative de votre part.*

**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et des pièces transmises à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et avoir pris connaissance des conditions d'attribution et des modalités de paiement de la bourse d'Aide régionale à la mobilité internationale études.**

**Mentions légales :** Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données de la Région, par courrier postal à l'adresse : 27 Place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20, ou par courriel à l'adresse : [dpd@maregionsud.fr](mailto:dpd@maregionsud.fr). Les informations collectées sont à l'usage exclusif du Service Rayonnement International (SRI) de la Direction de l'Attractivité, du Rayonnement International et de l'Innovation (DARII) de la Région Provence Alpes Côte d'azur. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des bourses de mobilité Internationale pour les étudiants et resteront confidentielles. La Région conservera les données à caractère personnel vous concernant pendant 5 années. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL :

- Sur le site internet de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>
- Par courrier postal en écrivant à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter sur Internet la page : <https://www.maregionsud.fr/mentions-legales/mentions-generales-sur-la-protection-des-donnees.html> ).

*A signer par l'étudiant(e)*

DATE :

SIGNATURE :



## Aide régionale à la mobilité internationale études 2019-2020

### Attestation d'arrivée dans l'établissement d'accueil Formulaire A

A envoyer impérativement à la Région dès votre ARRIVÉE dans votre établissement d'accueil

- Par Fax : 04.91.57.51.79
- ou ' Par mail : [boursesdemobilite@maregionsud.fr](mailto:boursesdemobilite@maregionsud.fr)
- ou ' Par courrier : Hôtel de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Service Rayonnement international- 27, place Jules-Guesde -13481 – MARSEILLE Cedex 20

Nom de l'établissement d'accueil : .....

Ville et pays d'accueil : .....

L'établissement d'accueil atteste que l'étudiant(e) :

Nom : ..... Prénom : .....

Inscrit à : .....  
(nom de l'établissement régional d'envoi)

est arrivé(e) dans l'établissement d'accueil le ..... / ..... / .....

la mobilité est prévue du ..... au .....

L'étudiant(e) sus-mentionné(e) s'engage à prévenir sans délai le Service Rayonnement International en cas d'interruption de son séjour.

Fait à .....
Le ..... / ..... / .....
<u>Signature de l'étudiant(e)</u>

Fait à .....
Le ..... / ..... / .....
<u>Signature et cachet de la structure d'accueil</u>

Ce document doit être lisible et non raturé afin qu'il puisse être traité par nos services

**Pour tout renseignement concernant le paiement de la 1<sup>ère</sup> partie de votre bourse, vous pouvez contacter le Service Rayonnement international au 04.91.57.54.99 de 14h00 à 16h00**



## Aide régionale à la mobilité internationale études 2019-2020

### Attestation de fin de période d'études dans l'établissement d'accueil

#### Formulaire B

**A envoyer impérativement à la Région à l'issue de votre période d'études dans l'établissement d'accueil**

- par Fax : 04.91.57.51.79
- ou par mail : [boursesdemobilite@maregionsud.fr](mailto:boursesdemobilite@maregionsud.fr)
- ou par courrier : Hôtel de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Service Rayonnement international - 27, place Jules-Guesde -13481 – MARSEILLE Cedex 20

**Nom de l'établissement d'accueil** : .....

**Ville et pays d'accueil** : .....

L'établissement d'accueil atteste que l'étudiant(e) :

**Nom** : ..... **Prénom** : .....

Inscrit à : .....  
(nom de l'établissement régional d'envoi)

a effectué une période d'études dans notre établissement :

**du** ..... / ..... / ..... **au** ..... / ..... / .....

Dans le cas d'une mobilité interrompue, merci d'en préciser les raisons :

.....  
.....

Fait à .....
Le .... / .... / .....
 <u>Signature de l'étudiant(e)</u>

Fait à .....
Le .... / .... / .....
 <u>Signature et cachet de la structure d'accueil</u>

***Ce document doit être lisible et non raturé afin qu'il puisse être traité par nos services***

**Pour tout renseignement concernant le paiement du solde de votre bourse, vous pouvez contacter le**  
**Service Rayonnement international**  
**au 04 91 57 54 99 de 14h00 à 16h00**

## ATTESTATION D'AUTORISATION D'UTILISATION DE VOS DONNEES PERSONNELLES

J'autorise la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à utiliser mes données personnelles pendant 5 ans :

- ▶ Pour me transmettre des informations..... OUI  NON
- ▶ Pour me transmettre des invitations ..... OUI  NON
- ▶ Pour répondre à des questionnaires ..... OUI  NON

Ces éléments peuvent m'être adressés :

- ▶ Par message électronique ..... OUI  NON
- ▶ Par courrier ..... OUI  NON
- ▶ Par téléphone ..... OUI  NON

Nom de l'étudiant : .....

Prénom de l'étudiant : .....

Etablissement d'envoi : .....

Date et signature :

Le ..... / ..... / .....

**Mentions légales** : Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données de la Région, par courrier postal à l'adresse : 27 Place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20, ou par courriel à l'adresse : [dpd@maregionsud.fr](mailto:dpd@maregionsud.fr). Les informations collectées sont à l'usage exclusif du Service Rayonnement International (SRI) de la Direction de l'Attractivité, du Rayonnement International et de l'Innovation (DARII) de la Région Provence Alpes Côte d'azur. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des bourses de mobilité Internationale pour les étudiants et resteront confidentielles. La Région conservera les données à caractère personnel vous concernant pendant 5 années. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL :

- Sur le site internet de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>
- Par courrier postal en écrivant à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter sur Internet la page : <https://www.maregionsud.fr/mentions-legales/mentions-generales-sur-la-protection-des-donnees.html> ).



**ATTESTATION D'AUTORISATION DE TRANSMISSION DES INFORMATIONS  
RELATIVES A VOTRE DOSSIER DE BOURSE  
« AIDE REGIONALE A LA MOBILITE INTERNATIONALE ETUDES »**

Toutes les informations relatives à un dossier de bourse « Aide régionale à la mobilité internationale études » seront transmises exclusivement à l'étudiant demandeur.

Cependant, l'étudiant a la possibilité d'autoriser la Région à transmettre de tels renseignements à un tiers en complétant la présente attestation.

Je soussigné (e) :

Nom de l'étudiant:.....

Prénom de l'étudiant : .....

inscrit à (établissement régional d'envoi) .....

autorise la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à communiquer toutes les informations relatives à mon dossier de bourse « Aide régionale à la mobilité internationale études » à :

M.  Mme

Nom : .....

Prénom : .....

Né (e) le : .....

Joindre impérativement la copie de la  
pièce d'identité correspondante

Date et signature de l'étudiant :

Le ..... / ..... / .....

**Mentions légales** : Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données de la Région, par courrier postal à l'adresse : 27 Place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20, ou par courriel à l'adresse : [dpd@maregionsud.fr](mailto:dpd@maregionsud.fr). Les informations collectées sont à l'usage exclusif du Service Rayonnement International (SRI) de la Direction de l'Attractivité, du Rayonnement International et de l'Innovation (DARII) de la Région Provence Alpes Côte d'azur. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des bourses de mobilité Internationale pour les étudiants et resteront confidentielles. La Région conservera les données à caractère personnel vous concernant pendant 5 années. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL :

- Sur le site internet de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

- Par courrier postal en écrivant à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter sur Internet la page : <https://www.maregionsud.fr/mentions-legales/mentions-generales-sur-la-protection-des-donnees.html> ).